Bus incendié à Marseille : peines réduites en appel

08/02/2008 à 12h01

Deux des adolescents jugés pour leur participation à l'incendie d'un bus à Marseille écopent en appel de 6 et 4 ans de prison ferme. La cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné deux adolescents à des peines de six ans de prison ferme et de cinq ans dont un avec sursis pour leur participation à l'incendie criminel d'un bus à Marseille le 28 octobre 2006.
La condamnation est inférieure à celle donnée en septembre 2006 : ils avaient tous deux écopé de huit ans de prison. Me Philippe Vouland, l'avocat du plus jeune : « les juges ont privilégié la partie éducative de la sanction». Son client «est motivé, il sait qu'il y a des études qui l'attendent». (source)

Ah ben donc, c'était pas si grave. Sors les bidons, Wolfgang…